

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 avril 2026  
N°DC-2026-29

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 18
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)**

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme BONNET Stérenn

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES** : Mme Maud SIMONNOT

**Secrétaire de séance** : Mme Katy VERA

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que la commission de délégation de service public (CDSP) d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été présentée après un appel à candidatures.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été présentée après appel à candidatures, il n'y a pas d'élection. Les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire.

Membres titulaires :

- Monsieur Sébastien OGRÉ,
- Madame Mireille GUILBAUD,
- Madame Katy VERA,

Membres suppléants :

- Madame Stérenn BONNET,
- Monsieur Lionel LE GALL,
- Madame Isabelle LE BLAY,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026\_290-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **PROCLAME** membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Sébastien OGRÉ	Madame Stérenn BONNET
Madame Mireille GUILBAUD	Monsieur Lionel LE GALL
Madame Katy VERA	Madame Isabelle LE BLAY

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

